

ORIENTATION SCOLAIRE ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : JALONS POUR UNE PERSPECTIVE ÉTHIQUE AU BÉNIN

Coovi Clément BAH
ENS-UAC Bénin
clemcoovi@yahoo.fr

Résumé : Que faire pour formuler des solutions adéquates aux problèmes liés à l'existential des citoyens béninois au quotidien ? L'article suggère, une prise en compte de la dimension anthropologique, portant sur la problématique du développement avec pour question référentielle, celle qui porte sur le choix du type d'homme qu'il faut pour le Bénin, considéré comme un pays en quête de repères à l'ère de la mondialisation et de la postmodernité. A l'analyse, il est en effet impossible, voire hasardeux, d'entreprendre toute politique de développement en dehors de l'éducation. Dans ce contexte, peut-on affirmer que les pratiques d'orientation en cours dans le système éducatif formel au Bénin contribue au développement de ce pays ? Cette question, invite à la réflexion sur les rapports structurel et opérationnel, entre les pratiques d'orientation scolaire au Bénin et la qualité des parcours scolaires des apprenants. L'enjeu pour nous, ou mieux, l'objectif visé à travers cette démarche serait de libérer l'avenir à partir d'une analyse critique des pratiques d'orientation en milieu scolaire en cours au Bénin afin de mettre à jour les éléments endogènes et exogènes susceptibles de donner sens à une éducation formelle appropriée sans laquelle on ne saurait parler de développement au Bénin.

Mots-clés : Développement, orientation scolaire, Bénin

EDUCATIONAL GUIDANCE AND DEVELOPMENT POLICIES IN AFRICA: TOWARDS FOR ETHICAL OUTLOOK IN BÉNIN REPUBLIC

Abstract: What can be done to formulate adequate solutions to the problems related to the existential life of Beninese citizens on a daily basis? The article suggests taking into account the anthropological dimension bearing on the problem of development with the referential question being that which relates to the choice of the type of man needed for Benin, considered as a country in search of benchmarks in the world. era of globalization and postmodernity. On analysis, it is indeed impossible, even risky, to undertake any development policy outside of education. In this context, can we affirm that the guidance practices in progress in the formal education system in Benin contribute to the development of this country? This question invites reflection on the structural and operational relationships between school guidance practices in Benin and the quality of learners' educational pathways. The challenge for us, or better, the objective targeted through this approach would be to release the future from a critical analysis of guidance practices in schools in progress in Benin in order to update the endogenous elements and exogenous likely to give meaning to an appropriate formal education without which we cannot speak of development in Benin.

Keywords: Development, educational guidance, Benin

Introduction

La banalisation a, entre autres fonctions, de soustraire les concepts à l'interrogation philosophique et, c'est à tort ou à raison, ce à quoi nous assistons de nos jours un peu partout sur le continent africain en général et au Bénin en particulier. Confrontés en effet au quotidien, avec une particulière acuité historique aux défis du développement et partant, de la pauvreté, les africains peinent à formuler des solutions adéquates aux problèmes liés à leurs existentiels. C'est un fait, et il nous faut malheureusement l'admettre ! L'ordre des choses appelle et fonde l'ordre des vérités. Au-delà de tous les soubresauts socio-économiques et politiques observés en Afrique, une prise de conscience s'observe dans le même contexte et qui s'oriente vers une prise en compte en compte de la dimension anthropologique portant sur la problématique du développement du continent africain. Dans ce contexte, une question entre autres surgit de cette prétention, celle qui consiste à savoir quel type d'homme faut-il former pour une Afrique en quête de repères à l'ère de la mondialisation et de la postmodernité. Le champ de la problématique ainsi délimité, il nous faut alors logner du côté des systèmes éducatifs formels en cours d'exécution sur le continent et ce, avec pour base référentielle l'orientation en milieu scolaire en république du Bénin. Il est en effet impossible, voire hasardeux d'entreprendre toute politique de développement en dehors de l'éducation. De fait, peut-on affirmer que les pratiques d'orientation en cours dans le système éducatif formel au Bénin contribuent-elles effectivement à sortir le pays du sous-développement ? Cette question invite à la réflexion sur les rapports structurel et opérationnel existant entre les pratiques d'orientation scolaire au Bénin et la qualité des parcours scolaires des apprenants.

L'enjeu pour nous, ou mieux, l'objectif visé à travers cette démarche serait de libérer l'avenir du système d'éducation formelle à partir d'une analyse critique des pratiques d'orientation en milieu scolaire en cours au Bénin afin de mettre à jour, selon une démarche éthique, les éléments endogènes et exogènes susceptibles de donner sens à une éducation appropriée sans laquelle on ne saurait parler de développement au vrai sens du concept au Bénin.

1. Le concept de développement à l'épreuve du temps au Bénin

Il y a, autour de l'idée de développement au Bénin, un débat qui revient sans cesse et portant sur l'efficacité des différentes politiques de développement mises en œuvre dans le pays depuis son accession à la souveraineté nationale en 1960. Il faut ici rappeler, qu'au système capitaliste libéral adopté à l'indépendance, l'ingéniosité des béninois a substitué un socialisme austère en 1972 pour enfin initier un renouveau libéral ultra-capitaliste de 1990 à nos jours. Les résultats mitigés obtenus sur toute cette trajectoire historico-économique, soulèvent une préoccupation majeure, qui s'articule autour de l'appropriation du concept de développement par les béninois, dans leur immense majorité et surtout, par la classe politique chargée d'animer la vie communautaire au quotidien. Les rapports séculaires multiformes et complexes entre le Bénin et la France qu'induit l'héritage post-colonial déterminent en effet la compréhension de l'état de sous-développement dans lequel se trouve depuis lors le Bénin. Cet état de chose force par la même occasion la réflexion à ouvrir de nouvelles perspectives de principes et de sens en s'appuyant sur les réalités socio-culturelles qui ont des influences avérées sur le mode de pensée et d'action des citoyens béninois. Pour rendre explicite la complexité des défis existentiels et contemporains qui sont au cœur même du développement au Bénin, il faut formuler la problématique dans le sens de la prise en compte des bipodes « subjectivité et intersubjectivité » ; « identité et différence » ;

« centralité et marginalité » et ce, à partir de la condition post-coloniale. Il faut en effet souligner le fait que, le modèle de développement transposé au Bénin par l'Occident ne répond pas forcément aux profondes aspirations des béninois du fait que leur conception du développement se situe à l'antipode de ce qui est prôné. Cette situation se traduit dans les faits par l'incapacité théorique et pratique des cadres béninois à poser en des termes adéquats la question de la bonne politique de développement centrée sur les réalités endogènes béninoises. Pour les Béninois dans leur immense majorité, la mentalité de développement n'est pas forcément fille de la rationalité et n'est donc pas synonyme de mentalité scientifique comme le suggère Bébé-Njoh (2001) par cette affirmation :

[...] par mentalité de développement, nous pensons notamment à la recherche de relations invariantes, à la conceptualisation et à l'unification, au souci d'économie mentale, à la recherche constante de l'objectivité, le principe de causalité, la croyance au déterminisme, l'exigence d'adéquation au réel, etc. Toutes ces idéalités s'organisent autour de l'idéal de rationalité ; une rationalité enracinée sur les exigences minimales de la raison humaine que sont les principes d'identité et de non-contradiction.

Bébé-Njoh (2001 : 59)

Pour comprendre la désarticulation de cette conception du développement aux véritables enjeux existentiels les concernant par les Béninois, il nous paraît important de revisiter ce que veut dire le sous-développement dans son essence et dans ses implications comme antipode du développement. Le dictionnaire Larousse (2022) en ligne définit en effet le sous-développement comme étant :

L'état d'un pays caractérisé par la médiocrité du niveau de vie moyen (traduit notamment par une faible consommation alimentaire, à laquelle s'ajoutent des problèmes de malnutrition et de famine, une faible espérance de vie, un taux encore élevé d'analphabétisme), auquel on peut fréquemment associer une forte croissance de la population, une répartition particulière des divers secteurs de l'économie (secteur rural très important) et une composition spécifique de la balance commerciale.

Larousse (2022)

Dans ce processus de sous-développement ainsi décrit, le rythme de croissance de l'investissement reste problématique à tous les égards et ce, avec un impact négatif sur le processus d'accumulation du capital et de la richesse. En matière de politique de développement en Afrique en général et au Bénin en particulier, il y a lieu d'admettre cette triste réalité qui met en évidence des bilans en matière de bien-être de la population à améliorer dans l'ensemble. Dans ce contexte, Seynes (1981) insiste sur le fait que les pays africains se préoccupaient davantage des chiffres liés aux taux de croissance qui, en réalité ne rendaient guère compte de l'état de pauvreté de la grande masse populaire, de leur effective participation aux différents processus de décisions liées à leur bien-être. Le concept de développement n'est donc pas bien compris à l'origine dans les pays africains et son appropriation par l'ensemble des acteurs relève pour la majorité d'une logique d'extraversion tout simplement. La mentalité de développement exprimée et affichée par les africains en général et donc par les béninois au quotidien ne tient pas compte des problématiques existentielles auxquelles ils sont confrontés. Il existe de fait un décalage épistémologique entre la formulation des problématiques et les réalités vécues par les acteurs concernés. Tout processus de développement, est d'abord et avant tout identitaire et s'enracine

profondément, dans l'essence culturelle et existentielle des peuples qui le portent de sorte qu'une simple négation des réalités endogènes ne peut que conduire inexorablement à la faillite des politiques de développement mises en place. Quels sont alors les aspects fondamentaux portant sur le développement et sur lesquels nous devons focaliser la réflexion ? Le véritable processus de développement, depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre, doit être fondé sur la participation effective et efficiente de tous les citoyens concernés. Un développement participatif permet en effet, de tenir compte des aspirations profondes des masses populaires et donne lieu, à un développement intégral, c'est-à-dire au service de tous les citoyens. Cette idée de participation effective de tous les citoyens, renvoie *de facto*, au rôle essentiel de la formation des consciences qui trouve justement, sa base dans les principes éthiques et moraux qui déterminent le « vivre ensemble ». Le développement ne peut donc se passer de l'homme et il doit donc viser, pour l'essentiel, l'accroissement réaliste du pouvoir créateur de l'homme dans toutes ses dimensions. Développer tout l'homme, consisterait en somme à accroître non seulement ses richesses matérielles, mais aussi et surtout ses richesses axiologiques. A l'analyse, les politiques successives de développement au Bénin, n'ont pas toujours visé en priorité, l'idéal selon lequel, il faut faire prendre conscience aux citoyens, de ce qu'ils ont comme pouvoir créateur pour les responsabiliser face à leur destin. Une bonne politique de développement, doit en effet se donner pour objectif fondamental et prioritaire, d'éduquer les citoyens à la prise d'initiative leur permettant à la fois de prendre conscience de leurs besoins existentiels et de formuler de façon responsable des approches de solutions appropriées. Il faut noter que c'est justement à travers le champ de l'éducation, qu'on peut réussir le développement des nations conçu comme une plateforme de créativité. Le concept de développement, tel que compris dans les pays africains en général et au Bénin en particulier, est loin de répondre à cette exigence. Il y a donc lieu de revenir à l'idée originelle qui sous-tend tout processus de développement à savoir la promotion de tout homme et de tout l'homme. Il faut opérer en urgence, un réexamen radical du concept de développement en Afrique en général et au Bénin en particulier, en y intégrant le fait culturel comme facteur déterminant de la pensée, de l'agir et du savoir humain. Ainsi, une conception valable du développement en Afrique et au Bénin, doit se centrer sur la promotion des valeurs humaines et ce souci d'humaniser la notion de développement en Afrique, nous renvoie à la prise en charge de l'homme, dès sa naissance c'est-à-dire à l'éducation morale et éthique par conséquent. (BAH 2021) L'éducation est par conséquent indispensable pour réaliser le développement humain intégral dans tous ses aspects sociaux, économiques et culturels, et justement, toute réussite de l'éducation suppose une bonne orientation.

2. Orientation scolaire au Bénin : la quête du sens et des valeurs

Dans tout système éducatif, l'orientation professionnelle est perçue, comme l'ensemble des services et activités qui s'adressent à des individus de tout âge, de toute catégorie, à toutes les étapes de leurs vies, pour les aider à faire leurs choix éducatifs ou professionnels et à gérer leur évolution professionnelle. L'orientation permet de fait, la prise en charge de l'individu qui devient ainsi un acteur décisif et responsable du développement de la société dans laquelle il évolue. Les lieux où s'opère cette orientation sont entre autres les écoles, les universités, et autres centres d'enseignements supérieurs, les établissements de formation, les services publics de l'emploi, sur les lieux de travail, dans le secteur du volontariat et dans le secteur privé. À y voir de près, les systèmes éducatifs mis en place en Afrique au lendemain des indépendances, ne répondent guère aux caractéristiques

fondamentales de l'orientation citées. L'ouverture sur l'Occident a consacré, après la décolonisation, des Etats taillés sur mesure avec cette fois-ci au centre du pouvoir politico-économique, des intellectuels autochtones qui, selon Nkrumah (1976) : « armés de leur universalisme, ramenaient des Universités de la métropole une attitude entièrement étrangère à la réalité concrète de leur peuple ». (p12) Les décideurs politiques, comme on les appelle, se sont contentés de gérer, tant bien que mal, les institutions éducatives laissées par la métropole. Ainsi, les systèmes éducatifs, en Afrique en général et au Bénin en particulier, ne cadrent pas toujours avec les réalités endogènes du terrain. L'éducation, qui pose les pierres angulaires de la fondation de toute société, est sur le continent africain tombé dans un lieu commun, à telle enseigne que la réflexion prospective endogène qui doit être en amont de tout acte éducatif pose problème.

La conséquence immédiate est qu'il y a, une désarticulation entre les formations données et les besoins réels constatés sur le terrain. Hountondji (2001) en réfléchissant à la question, affirme qu'il faut admettre qu'en réalité, le destin des cadres issus des systèmes éducatifs africains pour la plupart d'entre eux, est de répondre aux questions des autres, de penser comme eux et d'appliquer leurs inventions. Il s'agit ni plus ni moins, de systèmes éducatifs extravertis et de fait, la mise en perspective historique du sous-développement en Afrique selon Hountondji (2001), permet de comprendre aisément que l'extraversion économique dont on parle assez souvent est la résultante de l'appropriation par les cadres africains des valeurs occidentales au détriment des réalités socio-économiques de leurs milieux de vie. Aux dires de Nouhouayi (1990 : 32), c'est sur le chantier de l'éducation que se fabrique en Afrique le ferment du sous-développement : « aucun inventaire des besoins réels des populations n'a été concrètement fait avant d'entreprendre, le regard d'ailleurs tourné vers l'extérieur, la marche jusque-là inconnue du développement ». Dans ces conditions, peut-on parler en Afrique postmoderne d'existence d'une orientation professionnelle au vrai sens du concept ? La multiplication des structures éducatives publiques et privées et autres centres de recherches en Afrique en général et au Bénin en particulier, n'apporte malheureusement aucune solution durable, qui pourrait se traduire par la mise en place d'un mécanisme d'intégration des savoirs endogènes dans le processus de développement en cours sur le continent. Hountondji (2001) nous rappelle à cet effet ce qui suit :

Aujourd'hui comme hier, la demande théorique vient d'ailleurs, tout comme la demande économique. La science pratiquée dans les ex-colonies reste dépendante, jusque dans sa problématique, jusque dans les questions qu'elle se pose, des préoccupations scientifiques et partant des besoins économiques et technologiques de l'Occident.

Hountondji (2001 : 67)

On comprend alors aisément ce pourquoi, par les systèmes éducatifs, l'engagement des Etats de l'Afrique dans le processus de développement mondial s'est radicalement transformé en un processus de sous-développement. Orientation en Afrique en général et au Bénin en particulier ! Par qui ? Pour qui ? Et dans quel but pourrait-on se demander ? L'orientation en Afrique est, à l'état actuel des choses un luxe pour les africains ! Les structures éducatives en place désorientent plus qu'elles n'orientent. Il faut rappeler, comme le soulignent Driss et Ahadji (2021) que :

Le principal objectif du système d'orientation scolaire et professionnelle est de parvenir à la réalisation de l'adéquation entre le système éducatif et les systèmes économiques et sociaux, en réalisant une harmonisation entre les demandes des individus (les élèves et leurs familles) et les besoins du développement sociétal. Ainsi, l'enjeu de l'orientation scolaire ne diffère pas beaucoup de celui de l'éducation.

Driss et Ahadji (2021 : 10)

L'orientation ainsi comprise, est un long processus qui donne sens au « vivre ensemble » par l'épanouissement de tous les citoyens concernés : il s'agit, pour l'essentiel, d'une question du sens et des valeurs exigibles en société, qui se traduit donc par l'élaboration et la mise en place d'un cadre juridique et normatif avec toutes ses implications. Il en ressort que l'orientation en milieu scolaire doit se baser sur un référentiel normatif, qui indique clairement les organes chargés de la mise en œuvre du processus d'orientation des apprenants à partir d'un protocole fixant les modalités de sélection et de classement selon les filières d'enseignement-apprentissage. Il nous paraît de fait important comme l'affirme Diop (1972 : 5) de revisiter « le passé non pour s'y complaire, mais pour y puiser des leçons ou s'en écarter en connaissance de cause si cela est nécessaire ».

3. Le cadre normatif portant orientation scolaire en République du Bénin

Au Bénin, la base juridique sur laquelle repose le processus d'orientation a pour fondement la Loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Éducation Nationale en République du Bénin et rectifiée par la loi N° 2005-33 du 06 octobre 2005. Dans la section concernant les droits et les obligations des élèves et étudiants, il est précisé à l'Art 55 ce qui suit :

Le droit aux conseils en orientation et à l'information sur les enseignements et les professions fait partie intégrante du droit à l'éducation. Le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève quand celui-ci atteint l'âge de la majorité. Ce choix doit tenir compte des aptitudes intellectuelles, techniques ou technologiques de l'élève. L'élève ou l'étudiant élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative, notamment des enseignants et des conseillers d'orientation qui lui en facilitent la réalisation, tant en cours de scolarité qu'au terme de celle-ci.

Art 55

À la lecture de la loi, on se rend compte que le seul article qui aborde la question de l'orientation ne donne aucune précision sur l'existence de comités ou d'organes devant s'occuper exclusivement de l'orientation en milieu scolaire. La responsabilité de l'orientation incombe surtout à la famille ou à l'élève dans un contexte où la grande majorité des parents est analphabète. Il faut ici rappeler que l'orientation en milieu scolaire est du ressort des professionnels même si ces derniers doivent s'appuyer sur l'avis des parents et des apprenants pour poser leurs diagnostics et prendre des décisions qui concernent l'avenir historique de toute la nation à travers un individu. Le choix opéré par le législateur pose problème surtout quand l'on tient compte de la structuration et du fonctionnement du système éducatif formel au Bénin. En effet, de la maternelle au 1^{er} cycle du secondaire, soit onze années d'études, l'apprenant reçoit un enseignement dit général. Les programmes d'études exécutés ne permettent pas à l'apprenant qui s'arrête à ce niveau de s'intégrer dans la vie active pour participer activement au processus de transformation de sa société. Il doit,

pour le faire, se tourner à nouveau vers une formation professionnelle. Le passage du premier cycle au second, donne lieu à une formule magique d'orientation ! La série "D" dite série scientifique accueille un nombre impressionnant d'apprenants qui ne sont pas consultés d'avance. Certains apprenants se retrouvent dans les séries littéraires sans savoir réellement pourquoi, si ce n'est que parce qu'ils n'ont pas la moyenne requise dans les matières scientifiques. Les critères d'orientation reposent sur des logiques de « réalités du terrain ». Les conseils de classes qui devaient théoriquement orienter les apprenants n'existent que de nom. Dans les Lycées et collèges, aucune structure spécifique ne s'occupe donc de l'orientation des apprenants. Les enseignants pour la plupart ne sont pas formés pour orienter convenablement les apprenants. A tout cela, s'ajoutent les conditions difficiles dans lesquelles évoluent les acteurs du système éducatif formel et qui du reste, ne leur permettent guère de considérer l'orientation comme étant un élément fondamental portant sur le devenir des apprenants et par conséquent de toute la société. La carte scolaire au Bénin présente un ratio d'un lycée technique professionnel pour 100 collèges d'enseignement général. Il s'agit d'un héritage post-colonial qui fait que les lycées techniques sont des denrées rares et pour un pays qui a des problèmes d'autosuffisance alimentaire, il y a de quoi s'inquiéter pour l'avenir. La fin du cursus secondaire pour les apprenants des lycées d'enseignement secondaire est sanctionnée par le baccalauréat. A en croire Baba Moussa (2020), à ce stade, l'apprenant peut tout au plus s'orienter vers des carrières administratives secondaires, à l'opposé des apprenants des lycées techniques qui peuvent s'intégrer dans le circuit de développement. L'orientation suppose la mise en place des structures conséquentes susceptibles de répondre aux besoins urgents de survie des africains. Ce n'est pas encore le cas ! Le constat est alarmant ! Les possibilités de choix par les apprenants sont très limitées. Les structures qui existent ne correspondent pas toujours aux besoins de développement.

Dans le même contexte, l'observation fait ressortir une cohabitation muette entre les systèmes éducatifs formels et coutumiers. Les apprenants du système formel, minoritaires, ne peuvent à eux seuls relever les défis liés au développement, ceux qui par contre évoluent dans le système traditionnel non formel bien qu'ils soient majoritaires sont marginalisés et laissés pour compte. Les jeunes lycéens vont à l'école sans motivation réelle, en l'absence d'une réelle ambition de participation au devenir historique de la nation. Il se développe alors un circuit d'orientation axé sur un suivisme des aînés et des proches ce qui n'a d'autres résultats que de propulser les apprenants vers l'inconnu. Il y a lieu alors de poser un certain nombre de questions à savoir : que faire pour que les systèmes éducatifs formels en Afrique en général et au Bénin en particulier cessent d'être ce qu'elles sont aujourd'hui à savoir : de véritables usines à fabriquer des chômeurs ? Comment redéfinir les finalités de nos systèmes éducatifs en fonction de nouveaux projets de sociétés cohérents et viables ? En somme, par quels mécanismes peut-on faire des systèmes éducatifs de véritables tremplins de développement ?

4. Perspectives éthiques

L'orientation scolaire des apprenants, relève d'un droit inaliénable de ces derniers et, dans le même temps, d'un devoir sacré aussi bien pour les dirigeants à tous les niveaux que pour tous les acteurs du système éducatif concerné. Il s'agit d'une question de responsabilité éthique qui engage l'avenir de toute la société. La bonne orientation en milieu scolaire permet à terme, de concrétiser le processus d'épanouissement et d'insertion de l'apprenant Baba Moussa. (2020) La Convention International des Droits de l'Enfant (CIDE) du 20 novembre 1989, stipule que les enfants ont le droit à l'accès d'une information

adéquate en fonction de leur âge et de leur degré de maturité. Le système éducatif formel en place doit pouvoir leur offrir des meilleures conditions de choix des filières à travers des structures spécifiques. Par ailleurs, la création des filières doit relever d'une logique de sens à savoir : donner la priorité à l'enseignement général dans les pays sous-développés est tout simplement une aberration ! Cet état de chose, ne donne pas la possibilité aux apprenants de s'orienter vers les filières à partir desquelles ils pourront formuler des solutions concrètes aux problématiques existentielles de développement auxquels ils sont confrontés au quotidien.

L'éthique de la responsabilité, dont il est question dans ce contexte, exige des dirigeants à tous les niveaux et des acteurs concernés d'œuvrer pour que les systèmes éducatifs formels en cours cessent d'être de véritables usines à fabriquer des chômeurs. Une orientation responsable en milieu scolaire et bien menée conduira à un système éducatif comme tremplin de développement. La condition première de réussite d'une orientation responsable en milieu scolaire réside dans un renversement de la tendance actuelle ; il s'agit ni plus ni moins de créer moins de collègues d'enseignement général au profit de la création de lycées professionnelles à partir d'un recensement des besoins existentiels des béninois. C'est pour répondre à cette exigence que l'Etat béninois a fait adopter la Loi N° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels en République du Bénin. Comment faire pour rendre efficace le système éducatif formel béninois en termes d'insertion des apprenants dans la vie professionnelle ? la Loi N° 2022-01 du 25 janvier 2022 en son article 9 rend explicite le rôle de l'orientation en des termes bien choisis ainsi qu'il suit : « Le système d'information et de veille est destiné à assurer l'efficacité interne et externe, la maturité vocationnelle, les choix éducatifs et professionnels des apprenants de la formation à la vie professionnelle ».

À la suite de l'article 9, il est précisé dans l'article 10 que « L'orientation scolaire et professionnelle est un processus d'aide à l'apprenant dans le choix d'une filière d'études ou de débouchés professionnels, en fonction de ses aptitudes, goûts et intérêts ». Art 10 Dans l'esprit du législateur, le système d'information tel que conçu, doit placer l'apprenant au centre du processus d'orientation et il s'agit pour l'essentiel de réaliser un équilibre entre ses aptitudes, goûts et intérêts et les besoins réels ou supposés du milieu de vie des apprenants. De ce fait, l'article 11 insiste sur le fait que l'accompagnement est un dispositif par lequel les structures publiques et privées prennent en charge le formé pour son insertion professionnelle. Il est donc question de mettre en place un dispositif d'accompagnement dans les structures éducatives pour orienter les apprenants. C'est en ce sens que l'article 21 précise ce qui suit : « Il est mis en place des structures ou mécanismes spécialisés pour assurer l'orientation scolaire et professionnelle des apprenants ». Assurer cette orientation suppose la prise en compte d'un suivi rigoureux et c'est justement pour tenir compte de cette exigence que l'article précise que : « des commissions de veille et d'information sont mises en place pour suivre le parcours des apprenants de l'enseignement et de la formation techniques et professionnelles en collaboration avec le secteur privé ». Avec les nouvelles dispositions de la Loi N° 2022-01 du 25 janvier 2022, l'orientation scolaire au Bénin aborde une phase déterminante aussi bien dans la mise en place des structures opérationnelles que dans le suivi des apprenants quant à leur insertion professionnelle. Ce nouveau contexte invite à une éthique de la responsabilité de la part de tous les acteurs concernés. En effet le cadre juridique existe et il faut dans la pratique que les acteurs à tous les niveaux puissent prendre conscience de la nécessité d'une implémentation rigoureuse du processus d'orientation dans les lycées et collèges. L'article 23 rappelle à souhait le rôle important

dévolu aux lycées et collèges en ces termes : « Les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels favorisent l'accompagnement à l'insertion professionnelle des apprenants en fin de formation ». Il faut aussi mentionner que les dispositions établies dans la loi prévoient un accompagnement des établissements pour faciliter l'opérationnalisation du processus d'orientation : « L'Etat met en place des structures d'accompagnement et d'insertion des personnes formées » (Art 24). Ceci suppose dans le même contexte une prise en charge financière conséquente des structures en question. Il n'y a véritablement pas de politique d'orientation scolaire sans financement approprié. Dans cette dynamique, il y a lieu d'insister sur la dimension éthique portant sur la nécessité d'une gestion rigoureuse des fonds destinés au fonctionnement des structures d'orientation. Le drame dans nos pays africains en quête de bien-être pour les citoyens, c'est le constat d'une gestion peu orthodoxe des ressources publiques mises à disposition des fonctionnaires et autres cadres qui sont malheureusement devenus des spécialistes de la corruption sans limites. Il faut donc absolument une prise de conscience éthique qui rend possible l'engagement pour les valeurs et la responsabilité, la motivation pour bien faire, le sens du devoir et d'abnégation. Cette exigence, une fois prise en compte pourra permettre la réalisation de l'idéal exprimé par l'Etat béninois à travers l'article 29 qui indique que : « Les politiques mises en œuvre par l'Etat, pour l'éducation, sont orientées pour que les apprenants dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels atteignent, à terme, soixante-dix pour cent (70%) de l'effectif des apprenants post-éducation de base ».

Conclusion

L'orientation scolaire est en réalité une composante incontournable de tout processus de développement. Elle contribue à la construction de l'humain en l'homme par le fait même qu'elle donne sens à son existence. Le développement humain dans la forme et dans la pratique à travers la culture, l'économie, la politique, le sociale et le religieux ne peut se réaliser convenablement sans une orientation. En milieu scolaire l'orientation a pour objectif d'assurer la plénitude du développement de l'apprenant en vue de son intégration active dans le tissu social. Les défaillances des pratiques d'orientation constatées en Afrique en général et au Bénin en particulier expliquent dans une certaine mesure la faible participation des citoyens du pays à l'idéal de développement. Il faut donc une prise de conscience individuelle et collective de tous les acteurs concernés dans le sens de l'appropriation du cadre juridique existant pour une bonne mise en œuvre des politiques d'orientation scolaire au Bénin. Il s'agit d'un engagement à la responsabilité éthique pour orienter la jeunesse vers les secteurs porteurs qui pourront sortir le Bénin du sous-développement. Le développement concerne en premier tout l'homme dans son essence et son existence et il faut donc le placer au centre de tout processus visant son bien-être. Une bonne politique d'orientation en milieu scolaire participe à la résolution de cette problématique de taille. L'orientation en milieu scolaire permet de faire participer l'individu à la vie de son groupe par la prise en main de son destin. Cette éducation lui propose un idéal de conformité aux mécanismes mis en place pour la survie de la communauté.

Références bibliographiques

- Atangana, N. (1978). Problématique du sous-développement en Afrique Tropicale, Yaoundé, Clé
- Baba Moussa, A. (2020). Langues d'enseignement, bilinguisme et vivre ensemble au 21^{ème} siècle. Quels enjeux pour les politiques éducatives dans l'espace francophone ? in Revue RAFEC.
- Bah, C. (2021). Langage éthique en contexte africain. La quête du sens et des valeurs chez les Aja-Fon du Bénin in *Cultures, langues et développement en Afrique. Une sempiternelle équation. Hommage au Professeur Maxime da CRUZ*, Éditions du Lasodyla-Reyo Abomey-Calavi, Bénin septembre
- Bébé-Njoh, E. (2002). Mentalité africaine et problématique du développement, Paris L'Harmattan
- Cheik Anta, D. (2002). L'unité culturelle de l'Afrique noire, Paris, Présence Africaine.
- Diouf, M. (2002). L'Afrique dans la mondialisation, Paris, L'Harmattan
- Driss, E. & Ahadji K. (2021). Orientation scolaire et développement : effets des pratiques d'orientation sur la qualité des parcours scolaires des élèves, Revue : Joursour, 8-9.
- Dumont, R. (1961) l'Afrique noire est mal partie, Paris, Seuil.
- Hountondji, P. (2001). Combats pour le sens, Cotonou, Flamboyants, 2001.
- Larousse Dictionnaire. [En ligne], consultable sur URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sous-d%C3%A9veloppement/73803>
- Loi N° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin et rectifiée par la loi N° 2005-33 du 06 octobre 2005
- Loi N° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels en République du Bénin.
- Nekpo, C. (1999). Education et culture, Porto-Novo, C.N.P.M.S.,
- Nkrumah, K. (1976). Le consciencisme, Paris, Présence africaine.
- Nouhouayi, A. (1990) Ouverture, extraversion culturelle et développement, in journal de la FLASH, Université d'Abomey-Calavi, 1990.
- De Rivero, O. (2003). Le mythe du développement, Montréal, Ecsosité.
- Reboul, O. (1977). La philosophie de l'éducation, P.U.F., Paris.
- Rostow, W. (1963). Les étapes de la croissance économique, Paris, Seuil.
- Samir, A. (1989). La faillite du développement en Afrique et dans le tiers monde. Une analyse politique, Paris, L'Harmattan.
- Seynes, P. (1981). Point critique du développement dans les années 80 dans le Bulletin de liaison du Centre de développement OCDE, 7 : 5
- Osende, A. (1977). L'économie de l'ouest africain, perspectives de développement ; Paris, Maspero.